DÉPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

2026	15

DELEGATION DE FONCTION
Officier d'Etat civil 31/07/26
Monsieur Hugo KHEYAR

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Réception Préfecture

094-219400686-20260724-
ARR 26P1018ETC15
Date transmission : 24 JUIL. 2026
Date réception : 24 JUIL. 2026

DGA Sécurité & Citoyenneté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,

CONSIDERANT qu'en raison de l'empêchement du Maire et des Maires-Adjoints de célébrer le mariage de Monsieu[redacted] et Madame[redacted]

ARRETE

ARTICLE I : Monsieur Hugo KHEYAR, Conseiller Municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier d'Etat-Civil, pour célébrer le mariage de Monsieur D[redacted] et Madame[redacted] prévu le vendredi 31 juillet 2026 à 14h00.

ARTICLE FINAL : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site de la Ville, et copie sera adressée à :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Monsieur Hugo KHEYAR, Conseiller Municipal.
- Chacun des fonctionnaires et agents chargés de son exécution.

Le présent arrêté peut faire l'objet :
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, ou par Télérecours Citoyen (https://citoyens.telerecours.fr) dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

Certification exécutoire

Fait en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés,
Le 24 JUIL. 2026
Le Maire,

Pierre-Michel DELECROIX

Date de publication 24 JUIL. 2026

Service : DGS
Domaine : Délégation de fonction
Nomenclature : 5.4

Hôtel de Ville
Téléphone : 01 45 11 65 65
Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com